



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **18 DÉCEMBRE 2014**

Étaient présents : Alain SÉVÉQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Annick LAMAZURE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Gaëlle LOIT (procuration à Dany DAVID), Evelyne MASSICOT (procuration à Jean-Marie BARRÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 12/12/2014

- : - : - : - : - : - : - : -

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur SÉVÉQUE invite l'assemblée à retirer de l'ordre du jour la question portant sur l'avis du Conseil Municipal sur le Contrat Enfance Jeunesse de Saint-Lô Agglo ; celui-ci n'ayant pas encore été approuvé par le Conseil Communautaire.

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2014**

Monsieur HERY fait observer que son nom ne figure pas, à tort, dans la liste des personnes présentes à la séance. Cette erreur sera corrigée.

Le procès verbal de la séance du 27 novembre 2014 est adopté **à l'unanimité**.

- **CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNE D'AGNEAUX ET SAINT-LO AGGLO**

Monsieur LEMÉTAYER explique que la commune d'Agneaux n'a pas les compétences techniques pour gérer les travaux de Voirie-Réseaux-Divers des terrains destinés aux lots libres du lotissement social des Coteaux de la Vire mais qu'il est possible d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à SAINT-LÔ AGGLO.

Monsieur LEBRUMAN s'interroge sur l'importance du déficit prévisionnel de l'opération d'aménagement.

Monsieur LEMÉTAYER rappelle les règles qui régissent la participation financière de la commune au financement des lotissements sociaux ; le bailleur social apporte une participation forfaitaire, Saint-Lô Agglo préfinance l'aménagement et le déficit de l'opération est partagé conjointement entre la commune d'accueil et Saint-Lô Agglo.

Monsieur LEMÉTAYER ajoute que la pente naturelle du terrain aux Coteaux de la Vire génère effectivement des coûts supplémentaires ; mais le déficit reste normal pour ce type d'opération. Il souligne l'intérêt de ce projet qui permettra de créer des logements sociaux supplémentaires pour répondre à une demande forte de la population.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune d'Agneaux et Saint-Lô Agglo et autorise le maire à la signer.

- **CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNE D'AGNEAUX ET SAINT-LO AGGLO**

Monsieur LEMÉTAYER expose que le conseil vient d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Saint-Lô Agglo pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement du lotissement social des Coteaux de la Vire.

Il propose de concrétiser la participation de la commune d'Agneaux sous la forme d'un fonds de concours d'équilibre à Saint-Lô Agglo.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de fonds de concours entre la commune d'Agneaux et Saint-Lô Agglo et autorise le maire à la signer.

- **DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC PLACE EDMOND PIEDAGNEL**

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que le projet consiste à déclasser partiellement 50m² du domaine public, place Edmond PIEDAGNEL, dans le domaine privé communal en vue d'une cession ultérieure à la SCI le Petit Gastronomer afin de permettre l'extension de son bâtiment.

Monsieur LEMÉTAYER indique que le service France Domaine qui a été consulté, a estimé à 20€ le m² le prix du terrain concerné.

Monsieur HERY observe que l'extension envisagée du bâtiment se situe à l'endroit actuel des poubelles. Il demande : « *à quel endroit seront posées ces poubelles après ?* »

Monsieur LEMÉTAYER précise qu'elles seront placées au niveau inférieur du bâtiment créé. Elles ne viendront pas handicaper le futur aménagement envisagé de la place.

Monsieur HERY constate sur les photos jointes au dossier que le muret de la rampe de l'escalier public est abîmé et présente un danger pour les enfants qui empruntent cet escalier.

Monsieur LEMÉTAYER répond : « *c'est une dégradation que nous avons identifiée avec Monsieur BILLORE, les réparations nécessaires seront réalisées.* »

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de procéder au déclassement partiel de 50m² du domaine public communal place Edmond PIEDAGNEL en vue d'une cession ultérieure à la SCI le Petit Gastronomer.

- **AMENAGEMENT FORESTIER DU BOIS DE LA FALAISE**

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que par délibération du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de faire bénéficier du régime forestier 8,6 ha de la forêt communale du bois de la Falaise, et précise que l'ONF a établi le procès verbal de reconnaissance pour arrêter les surfaces définitives à 8,5342 ha.

Il explique que la convention de gestion du bois, qui était déjà soumis au régime forestier, n'avait pas été reconduite dans l'attente des acquisitions faites par la commune auprès du Conseil Général et d'un particulier.

Monsieur LEMÉTAYER résume le contenu du plan de gestion proposé par l'ONF.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de reconnaissance contradictoire du bois de la Falaise et émet un avis favorable sur le projet d'aménagement sur la période 2015-2034.

- **REHABILITATION DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL**

Monsieur LEMÉTAYER expose les enjeux de la réhabilitation de la place.

Monsieur DEPINCÉ observe que ce projet important engage la collectivité pour de nombreuses années ; il note que de nouveaux logements vont contribuer à faire venir sur Agneaux plus de population, aussi il suggère d'anticiper une extension du centre ville et propose d'étendre le périmètre de la 1ère phase de la réhabilitation vers l'ouest jusqu'à la placette qui accueille l'ex enseigne Vital Form.

Monsieur LEMÉTAYER estime qu'il serait prématuré d'exprimer dès aujourd'hui un intérêt trop marqué pour cette placette privée et ainsi se mettre une pression financière avant avoir plus de visibilité sur le développement du centre ville.

Monsieur LEMÉTAYER reconnaît toutefois que cette perspective doit être gardée à l'esprit.

Monsieur DEPINCÉ constate qu'une réflexion globale sur les aménagements déjà réalisés sur la route de Coutances et la place de Gouville aurait permis d'éviter les coûts supplémentaires générés par les modifications envisagées aujourd'hui ; Il insiste sur la nécessité d'étendre dès maintenant la réflexion sur la réhabilitation du centre ville, même si les travaux doivent faire l'objet de plusieurs tranches ou ne doivent pas être réalisés.

Monsieur SÉVÊQUE estime que le projet envisagé avec le CAUE et le bureau d'étude retenu doit porter sur un ensemble urbain en cohérence avec l'avenir du centre ville, toutefois il accepte que la réflexion préalable puisse s'étendre sur un périmètre élargi comprenant la placette privée.

Monsieur LEMÉTAYER informe l'assemblée du calendrier envisagé pour le projet :

- Au premier trimestre 2015 le CAUE présentera des réalisations récentes dans le département,
- Au deuxième trimestre, le CAUE rédigera la lettre programme pour le futur appel à candidature,
- Au troisième trimestre, sera lancée la consultation pour la maîtrise d'œuvre avec intention d'aménagement,
- Au quatrième trimestre, présentation des intentions d'aménagement par les 3 candidats admis, le contrat sera signé avec la maîtrise d'œuvre retenue,
- Au premier semestre 2016, les études seront réalisées
- Au second semestre, les entreprises seront consultées et retenues
- Les travaux de la première phase débuteront début 2017.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'engager la réhabilitation de la place Edmond PIEDAGNEL, de lancer la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre sous la forme de la procédure adaptée avec remise d'une « intention de projet » et d'inscrire au budget 2015 la somme de 10 000€ correspondant à l'indemnisation pour la remise de leur « intention de projet » des 3 candidats admis.

- EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses, avant le vote du budget 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, pour les chapitres 20, 21 et 23, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour les dépenses d'investissement et dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2014 pour les dépenses de fonctionnement.

- COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LECLERC-BUICHON observe que récemment, des invitations destinées au Conseil Municipal ne sont pas parvenues aux membres de son groupe ; elle évoque une invitation d'une réflexologue, pour un vernissage, pour une manifestation à l'occasion des 150 ans de la Croix Rouge ainsi que pour l'inauguration de l'ESAT de l'APEI ; de même pour l'invitation à la remise des trophées aux jeunes agnelais, l'invitation a été reçue seulement la veille. Elle ne souhaite pas polémiquer mais estime que cette absence d'information pose un problème et qu'elle peut susciter l'incompréhension des 43% d'agnelais qui ont voté pour eux aux dernières élections.

Madame LECLERC-BUICHON reconnaît que depuis le début de la mandature, son groupe est associé à certaines réunions mais qu'il semble exclu de la représentation du Conseil Municipal aux différentes manifestations.

Monsieur SÉVÊQUE rappelle qu'il veille à ce que les invitations reçues en mairie et adressées au Conseil Municipal soient transmises à l'ensemble des élus ; concernant les invitations nominatives, il ne peut se prononcer. Il précise que la manifestation des remises des trophées avait été évoquée précédemment avec tous les conseillers, l'information transmise la veille n'était qu'un rappel.

Monsieur DEPINCÉ précise que Madame BES a transmis 27 invitations au secrétariat de la Mairie, or seules quelques personnes l'ont reçue.

Monsieur SÉVÊQUE s'engage à revoir le problème avec le secrétariat.

Madame LECLERC-BUICHON dit avoir appris fortuitement le projet de pose d'une stèle commémorative dans le bas des teuses d'Hébécreevonnais sur la commune d'Agneaux, et ce, à la demande de la mairie d'Hébécreevonnais. Madame LECLERC-BUICHON reconnaît le bien fondé de vouloir honorer la mémoire de 4 personnes fusillées dans l'ancienne carrière, mais elle regrette que son groupe n'en ait pas été informé. Elle demande : « *comment s'articulera cette opération avec Hébécreevonnais, qui paiera, qui va entretenir et quand aura lieu l'inauguration ?* »

Monsieur SÉVÊQUE explique que la commune d'Hébécrevon a été sollicitée cet été par des parents de personnes fusillées pendant la guerre dans la carrière située au bas des teurses. Monsieur QUINQUENEL a demandé à la commune d'Agneaux de bien vouloir participer en dégagant l'accès à la carrière située sur le territoire agnelais.

Toutefois la cérémonie a été reportée sine die ; Monsieur SÉVÊQUE assure que les élus seront informés en temps et en heure dès que la date sera connue. Il ajoute : « *le chemin d'accès communal d'Agneaux qui a été dégagé devait de toute manière être entretenu, ce que nous avons fait.* »

Monsieur DEPINCÉ : « *la presse locale, la Manche Libre et Côté Manche, s'est fait l'écho du Conseil Communautaire du 24 novembre et a fait état d'une délibération concernant une candidature de l'agglomération à un appel à projet qui s'appelle Investissement Territoriaux Intégrés (ITI), l'objectif est d'obtenir des subventions au niveau européen.*

La construction d'un auditorium à Agneaux fait partie du programme des subventions demandées. Le montant total du projet est estimé à 800 000€ avec une demande de subvention de 360 000€, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la commune d'Agneaux.

Quelle surprise de découvrir ce projet dans la presse ? Quelle surprise pour un conseiller communautaire, un conseiller municipal ou un citoyen d'Agneaux de découvrir qu'un projet d'auditorium était dans les cartons de la municipalité et qu'aucune information et aucun débat n'avait eu lieu au sein du Conseil Municipal ? Quelle surprise de découvrir que malgré notre endettement important et la baisse des dotations budgétaires de l'état, un nouveau projet de 440 000€ à la charge de la commune était envisagé ? Avons-nous les moyens de financer tous les projets en cours ou à venir sans creuser encore plus notre endettement ?

Pouvez-vous éclairer le Conseil Municipal sur ce nouveau projet ? A quelle date a-t-il été envisagé ? A quel objectif répond t-il et à quel endroit de la commune est il envisagé de l'implanter ? »

Monsieur SÉVÊQUE explique qu'à l'occasion d'une réunion à l'initiative du Président de l'agglomération et en présence du Député, les élus ont été invités à présenter des projets susceptibles d'être éligibles aux subventions européennes. Peu de temps auparavant, Monsieur SÉVÊQUE a appris que le bâtiment de Vital Form était à vendre à un bas prix. Il poursuit : « *je pense que ce bâtiment qui est bien situé pourrait participer à un bel ensemble pour l'avenir* ».

Monsieur SÉVÊQUE précise que l'inscription du dossier a pour unique but d'accrocher des subventions, qui sont loin à ce jour d'être acquises. Il souligne que le projet ne pourra se faire que conjointement avec la communauté d'agglomération ; cet auditorium à vocation communautaire n'existe pas actuellement dans la région ; il concernerait les écoles de musique du Centre Manche qui travaillent aujourd'hui en réseau sans locaux dédiés.

Monsieur SÉVÊQUE poursuit : « *la commune n'a pas engagé le moindre euro dans ce projet et n'en engagera peut être aucun sans intervention de l'agglomération et si le financement n'est pas assuré par des subventions conséquentes.* »

Monsieur DEPINCÉ reconnaît l'intérêt de créer un auditorium à Agneaux pour l'agglomération Saint-Loise ; il regrette toutefois la forme que la communication a prise sur ce dossier.

Monsieur SÉVÊQUE explique que les délais très courts n'ont effectivement pas permis de communiquer correctement mais assure que ce dossier, s'il doit voir le jour, sera étudié attentivement par l'ensemble des élus agnelais.

Monsieur SÉVÊQUE communique les dates des vœux : le 08 janvier au personnel, le 12 janvier à la population et le 21 janvier aux acteurs économiques.

Date des Conseil Municipaux de 2015 : les jeudis : 29 janvier, 26 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre et 17 décembre.

Le débat étant clos, **le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h15

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			